

FICHE N°1 : Les TPE, à quoi ça sert ? Comment ça se passe ?

Définition

Travaux : articulés aux programmes, c'est l'occasion de mener à bien une réalisation concrète.

Personnels : les élèves choisissent un sujet à partir d'une liste de différents thèmes

Encadrés : les professeurs accompagnent la prise d'autonomie des élèves, conseillent,....

Les TPE ont un **caractère pluridisciplinaire** : ils concernent au moins deux matières.
C'est un travail mené par **groupe de 2, 3, ou 4 élèves**.

Les travaux personnels encadrés sont pris en compte pour le baccalauréat au titre d'une épreuve orale obligatoire. Cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première des séries générales. Les modalités de l'évaluation sont précisées à la fin de cette fiche.

Objectifs des TPE

Favoriser la créativité et l'apprentissage de l'autonomie.

Former l'esprit critique.

Développer l'esprit de recherche et d'initiative.

Apprendre à travailler en groupe.

Développer de nouvelles compétences (informatique, recherche documentaire...), utiles pour la poursuite d'études supérieures et pour la vie professionnelle.

Découvrir les liens qui existent entre les disciplines.

Réutiliser et intégrer les connaissances acquises en cours.

Modalités

Les séances de TPE, sont inscrites dans votre emploi du temps, et étalées sur 6 mois environ. Elles sont menées en autonomie, mais ponctuées de rencontres avec les professeurs ou les documentalistes.

Votre travail comporte différentes étapes :

-choisir votre sujet et définir une problématique

-effectuer une recherche documentaire exploitant, avec le plus d'efficacité possible, toutes les ressources à votre disposition (encyclopédies, manuels, logiciel documentaire BCDI, Internet, enquêtes à l'extérieur...)

-traiter et classer l'information

-communiquer l'information par le biais de votre production

Présentation finale

Elle comporte :

- **Un carnet de bord** : mémoire de la recherche, établi tout au long du travail. Il doit être rempli régulièrement, daté, et montrer l'évolution du travail réalisé, avec ses avancées, ses tâtonnements, ses impasses parfois, et le temps réel passé. Il permet également de garder en mémoire les documents consultés et leurs références, et de faire apparaître les alternances entre les démarches collectives et individuelles.
- **Une production concrète (du groupe)** : qui peut correspondre à une réalisation de nature variée (maquette, vidéo, site Web, cédérom, panneaux, expérience scientifique, dossier papier...). Elle sera remise à vos professeurs, puis présentée à l'oral.
N-B : si votre production est un dossier papier, celui-ci doit être tapé, paginé, et relié. La problématique doit être visible et il est conseillé de proposer un sommaire. Vos sources sont citées dans votre bibliographie en fin de dossier (voir fiche TPE n°4).
- **Une synthèse personnelle** : courte présentation d'une ou deux pages, si possible dactylographiée à l'aide d'un traitement de texte, qui récapitule les raisons du choix du sujet, le parcours suivi, et un bilan personnel du travail effectué (et la bibliographie si elle n'est pas rédigée dans la production concrète).
- **Un exposé oral** : qui reprend les points essentiels de la production concrète et tente de la présenter sous d'autres aspects (la présentation orale: ne doit pas être une simple lecture orale d'un dossier écrit).

Evaluation

Elle donne lieu à une note sur 20 points ; seuls sont retenus les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20, affectés d'un coefficient 2.

- **1ère composante : démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE (8 points)**
 - Recherche documentaire
 - Démarche et planification du travail, tenue d'un carnet de bord
 - Contenus disciplinaires
 - Contribution au travail collectif
- **2ème composante : réponse à la problématique (6 points)**
 - Production (pertinence, présentation)
 - Note synthétique (cohérence du plan, qualité de l'expression...)
- **3ème composante : présentation orale (6 points)**
 - Présentation argumentée
 - Expression orale